

Expéditeur:

RECOMMANDEE  
Commune de Mont-la-Ville  
Commune de La Praz  
Commune de Juriens  
Pour adresse :  
Greffé municipal  
**1148 Mont-la-Ville**

Lieu et date:.....

**OPPOSITION – Plan partiel d’affectation intercommunal « Parc éolien du Mollendruz»,  
Communes de La Praz, Juriens et Mont-la-Ville (« les Requérantes »).**

Madame, Monsieur,

Par la présente, je/nous forme/formons une opposition au plan partiel d’affectation intercommunal « Parc éolien du Mollendruz» et son règlement qui sont mis à l’enquête publique du 04 juillet au 03 août 2015 dans les communes de La Praz, Juriens et Mont-la-Ville ainsi que sur tous les autres points également soumis à enquête publique en lien avec ce projet, en particulier la demande de défrichement.

Le délai de mise à l’enquête publique arrivant à échéance le 3 août 2015, la présente opposition, déposée dans les délais, est recevable.

Je/nous suis/sommes usagers du site et de la région environnante pour nos activités récréatives (ski de fond, randonnée, consommations dans restaurants et chalets d'alpage), qui seraient fortement péjorées par l’implantation de 12 éoliennes géantes, notamment du fait du bruit, des risques de projection de glace, de la gêne visuelle, de l’altération du paysage, de la perte du caractère naturel du site, des effets négatifs sur l’économie locale.

De plus, je/nous paye/payons la taxe obligatoire RPC sur notre facture d’électricité, et assurons ainsi , avec les autres consommateurs suisses, en totalité le financement de ce parc dont l’utilité publique est inexistante.

Comme participant obligatoire au financement de ce projet qui n’apporte pas d’avantages ni à la région et ni même au pays, de part la valeur quasi nulle de l’électricité produite je/nous estime/estimons être en droit de nous opposer à cette réalisation

Il faut constater une disproportion manifeste et substantielle entre la production d’électricité attendue et les atteintes très importantes du projet. Globalement, il y a donc défaut de pesée des intérêts. La demande d’affectation et subsidiairement les autres demandes doivent être intégralement rejetées.

En vous remerciant de prendre en considération la présente opposition, je/nous vous prie/prions de croire, Madame, Monsieur, en l’expression de nos sentiments les meilleurs.

Prénom(s) Nom(s) Signature(s):

## **ANNEXE:**

### **ENERGIE EOLIENNE - INTERÊT PUBLIC**

#### **La réalité et les faits concernant la fabrication et l'exploitation des éoliennes industrielles installées, ou en projet d'être installées en Suisse:**

- Les éoliennes sont fabriquées à l'étranger par des entreprises qui n'ont ni succursale, ni personnel qualifié, ni stock de pièces de rechange basé en Suisse
- Les fabricants fournissent les données techniques, plans et études aux bureaux d'étude suisses qui n'ont pas des spécialistes de cette technologie en leurs rangs. Ces bureaux sont de fait des bureaux boîte aux lettres qui ne peuvent fonctionner sans l'aide directe ou indirecte des ingénieurs des fabricants d'éoliennes.
- Les fabricants d'éoliennes assurent la fourniture de pièces de rechanges et le personnel pour la maintenance depuis leurs usines à l'étranger
- Les fabricants d'éoliennes assurent le suivi de l'exploitation et le diagnostic des pannes par télégestion depuis leurs usines à l'étranger

#### ***Que signifie l'indépendance énergétique via l'énergie éolienne dans ce contexte***

Sans la bonne volonté et le know-how de fabricants basés hors de la Suisse, les éoliennes « helvétiques » ne peuvent pas fonctionner, ni même être réparées.

#### ***Quel est l'intérêt général qui justifie que les Suisses dépensent des sommes énormes en subsides pour payer de l'électricité au-dessus de 20cts le kWh pour une technologie qu'ils ne maîtrisent pas et pour laquelle le pays est entièrement dépendant de l'étranger ?***

Sans oublier les effets collatéraux de ces machines et leur coûts jamais comptabilisés dans les budgets des projets: impact sur le paysage, impact sur la faune, impact sur la santé des humains, impact sur le prix de l'immobilier, impact sur le tourisme doux et l'économie locale, coûts du renforcement du réseau électrique MT et HT pour s'adapter aux puissances de pointe des machines, problématique de la gestion et de la stabilité du réseau électrique (grosses et rapides variations de charge, non prévisibles, etc.)

#### ***Question :***

Tenant compte des observations et questions ci-dessus, que l'électricité est disponible sur le marché européen entre 4 et 6 cts/kWh, que le marché européen est en surproduction pour bien des années encore,

#### ***Quels sont les avantages et l'intérêt public d'acheter des éoliennes loin de chez nous tout en étant entièrement dépendant du fournisseur pour leur exploitation, par rapport à l'importation directe d'électricité sur le marché européen à un prix 4 fois inférieur à celui payé via la RPC pour les éoliennes?***

## Comparaison électricité éolienne avec d'autres énergies renouvelables:

### Hydraulique:

sa production est régulière et sans rapides variations de puissance. Sa disponibilité est au moins saisonnière (fonte de neiges), et dans le cas des installations à accumulation, disponible sur demande.

***Sa valeur financière est en moyenne de l'ordre de 10cts/kWh, beaucoup plus élevée pour l'électricité en provenance des barrages à accumulation disponible pour couvrir les pointes de consommation***

### Solaire:

sa production est liée à l'ensoleillement, et sa disponibilité est en adéquation avec la consommation: production maximale à mi-journée, à un moment où la demande est forte (pointes de consommation à midi)

Les installations solaires, en particulier de petite puissance sont majoritairement raccordées sur le réseau basse tension. Leur production va donc être consommée en priorité par les consommateurs les plus proches, ce qui évite des achats et frais de transport au fournisseur local d'électricité.

***Dans ce contexte, on peut affirmer que la valeur de l'électricité solaire est élevée. puisqu'elle se situe au niveau de prix de l'électricité commercialisée en basse tension, soit au-delà de 10cts/kWh***

### Eolien:

les parcs éoliens sont des installations de grande puissance (plusieurs MW à plusieurs dizaines de MW) dispersées sur le territoire et en principe éloignées des zones urbaines à forte consommation.

Le transport de cette énergie exige un renforcement des lignes de transport au-delà des besoins de la simple consommation.

En effet, la puissance moyenne d'une éolienne (production divisée par nombre d'heures annuelles, soient 8760heures) est de 4 à 5 fois inférieure à sa puissance de pointe (entre 1500 et 2000 heures équivalent pleine puissance, soit 20 à 25% de sa puissance installée).

Sa production est intermittente, fortement variable et imprévisible à l'avance.

La ligne de transport devra donc être dimensionnée pour une puissance de 4 à 5 fois supérieure par rapport à une ligne alimentée par une usine électrique produisant en continu, comme une centrale nucléaire ou hydraulique au fil de l'eau, pour un faible taux d'utilisation, avec pour conséquence un coût élevé du transport de l'électricité éolienne.

La forte variation de puissance avec la variabilité du vent fait que cette électricité n'est pas appréciée par les gestionnaires des réseaux électriques, en particulier si le nombre d'éoliennes est élevé. Pour exemple, la mise au réseau par fort vent de 1'000 éoliennes correspond à la mise au réseau rapidement de l'équivalent de 2 centrales nucléaires de type Leibstadt, pour une production annuelle 5 fois moindre.

Ces considérations, ainsi que les retours d'expérience de pays comme l'Allemagne où cette énergie est fortement développée, montrent que d'une part elle représente un risque pour la stabilité du réseau électrique et que sa valeur commerciale est quasi nulle.

***Sans grand risque de se tromper, on peut estimer la valeur commerciale de l'électricité éolienne à 2cts/kWh, voire moins***

## Coût pour la société de l'électricité éolienne

L'électricité éolienne est rétribuée actuellement à 20cts/kWh, voire plus (jusqu'à 21cts/kWh)

La subvention RPC à la charge de tous les consommateurs, donc de la société en général, (la taxe RPC pouvant être considérée comme un impôt privatisé, chaque citoyen y étant assujetti) est la différence entre le prix payé à l'exploitant de l'éolienne (20cts/kWh) et le prix du marché indiqué sur le site de l'OFEN.

Ce prix se situe actuellement au-dessous de 5cts/kWh, valeur admise pour les calculs qui suivent.

***La subvention RPC à charge du citoyen est donc de l'ordre de 15cts/kWh, voire plus, la tendance du marché de l'électricité étant à la baisse.***

L'électricité est rachetée par Swissgrid au tarif de 20cts/kWh, cette société va devoir la revendre, pas au prix moyen du marché, mais à sa valeur réelle, de l'ordre de 2cts/kWh ou moins (l'Allemagne exporte même gratuitement son électricité éolienne pendant les périodes de grosse production)

***Le citoyen paie donc pour une électricité dont la qualification d'écologique est mise en question par nombre d'intervenants et qui ne vaut quasi rien sur le marché de l'électricité.***

***Il s'agit là d'un gaspillage financier sans justification et en même temps une subvention à l'importation d'équipements industriels de l'étranger, sachant que cette énergie ne crée quasi pas de postes de travail qualifiés dans le pays (notons au passage que le personnel des entreprises de génie-civil qui réalisent voies d'accès et socles en béton est majoritairement étranger et peu qualifié, et que le béton lui-même risque fort d'être acheté en France pour ce qui est des éoliennes sur les crêtes du Jura)***

## Pesée d'intérêts:

Le gaspillage financier de la RPC éolienne, payé par le consommateur, associé à la très faible valeur commerciale de l'électricité produite, est à mettre en balance avec les effets collatéraux de la création d'un parc éolien, effets collatéraux qui auront un coût pour la communauté, coût qui n'est à ce jour pas comptabilisé financièrement:

- impacts sur les paysages, argument touristique (donc financier) de notre pays (les touristes étrangers viennent-ils en Suisse pour contempler nos montagnes auréolées d'éoliennes de 150 à 200m de hauteur, et illuminées la nuit par leurs feux tournants?)
- impacts sur l'attrait pour des hauts revenus à venir s'installer à proximité d'un parc éolien dans des régions périphériques
- impacts sur l'attrait des randonneurs et autres citoyens en quête de ressourcement dans une zone naturelle non industrialisée, donc impact sur tourisme doux
- impacts sur la valeur immobilière des habitations des zones proches des parcs éoliens
- impacts sur la santé des riverains (nuisances sonores basses et ultra basses fréquences de machines de 3MW perceptibles au-delà du km de distance)
- autres impacts, (avifaune, agriculture, renforcement de lignes HT, donc plus de pylônes électriques, etc.) dont la valeur financière serait aussi à évaluer sérieusement avant la création d'une parc

## MOLLENDRUZ, quelque chiffres

12 éoliennes de 3MW, hauteur selon mise à l'enquête 210m, diamètre hélice 114m

Puissance totale: 36MW

Coût estimatif: 10mio CHF par éolienne, soient au total environ 120mio CHF

### ***Production estimée (aucune garantie écrite pour les chiffres annoncés)***

environ 80GWh +/- 10GWh, soient 2'200 heures pleine puissance par an (valeur optimiste en regard des productions mesurées sur les crêtes du Jura qui ne dépassent pas 2'000 heures par an, voir sur le site de WIND DATA)

### **Chiffre d'affaires pendant 20ans, tarif RPC 20cts/kWh:**

16mio CHF /année, au total sur 20ans: 320 mio CHF

par éolienne: 1.33 mio CHF/an, sur 20ans: 26.6 mio CHF

### **Valeur commerciale de l'électricité produite: 2cts/kWh:**

1.6 mio CHF par année, 10% du tarif RPC

### **A charge du consommateur, selon prix du marché officiel de env. 5cts/kWh:**

15cts/kWh produit, 12 mio CHF par année, au total sur 20ans: 240mio CHF

### ***A charge du consommateur au prix éolien du marché réel de 2cts/kWh, soient 18cts/kWh***

***14.4mio CHF par année, au total sur 20ans: 288 mio CHF***

***Nombre de citoyens alimentés:*** 10'000 pour production 80GWh par an

(consommation par personne en Suisse = env. 8'000kWh/an)

Augmentation annuelle actuelle de la population vaudoise: environ 12'000 /an

***La production du parc du Mollendruz ne permettra même pas de couvrir les besoins de l'augmentation annuelle de la population du canton de Vaud,*** alors que le pays doit construire logements et infrastructures pour sa population en constante augmentation, tout en évitant le mitage du territoire en préservant des zones naturelles et de détente pour conserver un minimum de qualité de vie et d'harmonie au pays.

<p><b>Note:</b> la notion de ménage comme étalon de consommation n'est pas crédible, car elle n'englobe pas la consommation des infrastructures et équipements indispensables à la vie quotidienne des habitants</p>
--

## Conclusion: intérêt public inexistant pour le parc éolien du Mollendruz:

- Le parc est projeté par une société privée, même si les acteurs sont institutionnels, et notons-le en majorité éloignés de la région où la centrale éolienne devrait se construire.
- L'électricité produite n'a quasiment aucune valeur commerciale et n'apporte rien sur le plan de l'autonomie énergétique du pays, les équipements ne pouvant fonctionner que via une entreprise sise à l'étranger, la production est faible, aléatoire et imprévisible.
- La valeur importée de l'investissement se situe aux environs de 75% du total. Le financement via la RPC payée par tous est donc une subvention à des importations et ne profite aucunement à l'économie suisse, en particulier ne crée pas de places de travail qualifiés. On peut même admettre que la construction de parcs éoliens en Suisse favorisera le chômage, les subventions RPC consacrées à cette énergie n'étant pas injectées dans le tissu économique national
- Le projet n'est viable que grâce à un subventionnement public payés par tous les consommateurs qui garantit sa rentabilité pendant 20ans sans qu'il n'y ait d'avantages évidents pour la population, tant locale que cantonale, voire même nationale.
- Au contraire puisqu'une région attractive pour le tourisme et les activités de loisirs en plein air, et aussi pour l'implantation de PME innovantes et de personnes indépendantes travaillant à distance (télétravail), sera sérieusement impactée négativement.
- La production ne couvre même pas les besoins de l'augmentation annuelle de la population du canton de Vaud

Sur le plan local, on peut prédire sans trop grand risques de se tromper, à l'image de ce qui est constaté dans certains villages jurassiens, une dégradation de la qualité de vie des habitants, une baisse de la valeur immobilière des immeubles, une perte d'attractivité, voire la fuite d'entreprises et/ou de riches contribuables, par exemple pour un village comme Vaulion qui sera entouré de toutes parts par des éoliennes géantes (Mollendruz et Sur Grati)